

**FINANCES****Association « Union Sportive d'Ivry Handball »**

Subvention complémentaire pour 2010

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le sport constitue un facteur de développement, d'équilibre et d'épanouissement de la personne humaine.

A Ivry-sur-Seine, dans un cadre associatif, les pratiques sportives sont des éléments essentiels de la vie sociale et démocratique, de confrontation à la norme, vecteurs éducatifs et du dépassement de soi. La pratique de haut-niveau y est vécue comme un tremplin favorisant le droit au sport pour tous.

Les succès de l'USI Hand sont ceux de la formation et des valeurs universelles du sport, ils se nourrissent d'un progrès social et éducatif grâce à de nombreuses actions concrètes, son centre de formation, son école d'arbitrage... Autant d'atouts et d'outils qui donnent une assise populaire et démocratique au sport.

Ce bilan social et sportif est largement apprécié et reconnu dans le Val-de-Marne ainsi qu'aux plans régional, national et européen. Il est le fruit d'un partenariat constant, dynamique et créatif entre le club et la municipalité.

Aujourd'hui, le développement généralisé des moyens financiers des autres clubs, ainsi que les exigences structurelles qu'imposent la ligue professionnelle française de Handball (LNH) sont des contraintes fortes qui fragilisent le maintien et le développement de l'action et des valeurs du club.

L'organisation administrative, composée des six salariés permanents, est aujourd'hui fragilisée. Ces postes (à l'exception de celui du directeur sportif) ont chaque fois été créés dans le cadre du dispositif de l'emploi aidé, puis pérennisés par le club.

En 2010, les deux derniers emplois « tremplin » vont être entièrement à la charge du club. L'U.S.I. Hand ne peut perdre ces deux emplois qui ont pour mission d'assurer d'une part l'organisation du Marnane et la communication extérieure, et d'autre part l'organisation des activités de l'association.

Ces deux postes dédiés à la fois au sport de haut-niveau et au sport pour tous devraient pouvoir être transformés en Contrat à Durée Indéterminé à temps complet. C'est le sens de la demande d'une subvention complémentaire du club à la municipalité.

Cette contribution supplémentaire, à hauteur de 50 000 €, permettra au club de faire face aux nouvelles exigences auxquelles le club est confronté.

Je vous propose donc d'accorder une subvention complémentaire de 50 000 € à l'association « Union Sportive d'Ivry Handball » pour 2010.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

## **FINANCES**

### **Association « Union Sportive d'Ivry Handball »**

Subvention complémentaire pour 2010

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 28 janvier 2010 fixant la répartition des subventions municipales aux diverses associations et organismes d'intérêt local pour l'année 2010,

considérant que l'association « Union Sportive d'Ivry Handball » participe au développement d'actions d'intérêt local,

considérant que le développement généralisé des moyens financiers des autres clubs, ainsi que les exigences structurelles qu'imposent la ligue professionnelle française et la fédération européenne de Handball sont des contraintes fortes qui fragilisent le maintien et le développement de l'action et des valeurs du club,

considérant que, dans le cadre du développement de la vie associative, la Ville souhaite apporter un soutien à la réalisation des projets de cette association et souhaite, à terme, que soient pérennisés les deux emplois « tremplin » indispensables au fonctionnement de l'association,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

(par 23 voix pour, 6 voix contre et 16 abstentions)

**ARTICLE 1** : ACCORDE une subvention complémentaire de 50 000 € à l'association « Union Sportive d'Ivry Handball » pour l'année 2010.

**ARTICLE 2** : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 MAI 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 MAI 2010